

# “Pas de procès d'intention au Président”

Congo-Kinshasa Kinshasa veut insuffler aux médias européens sa vision de la crise congolaise.

Propos recueillis par  
Marie-France Cros

**G**ermain Kambinga, le ministre congolais de l'Industrie, était jeudi à Bruxelles pour convaincre les médias européens du bon droit et de la bonne volonté de Kinshasa dans la crise déclenchée par le non-respect des échéances électorales, crise qui a provoqué des émeutes et des sanctions occidentales.

Et le ministre de rappeler que le Congo est “une jeune démocratie”. “Nous avons réussi à tenir des élections en 2006 et 2011. Les premières ont déclenché une guerre<sup>(1)</sup> à Kinshasa entre le premier, le président Kabila, et le second candidat, Jean-Pierre Bemba; celles de 2011 ont créé un schisme dans la société congolaise avec, d'un côté des institutions légales et légitimes<sup>(2)</sup>, de l'autre une opposition qui a refusé de reconnaître les résultats des élections.”

**“Aucune porte n'a été fermée”**

“De nombreuses convulsions politiques” ont conduit, dit M. Kambinga, à un remaniement de l'autorité électorale qui a pris “deux ans sur les cinq ans dont nous disposons pour préparer les élections”. En 2013, M. Kabila a convoqué des “concertations nationales”. “Le calendrier électoral qui en est sorti en 2014 a été rejeté par l'opposition comme irréaliste.” Ces concertations nationales avaient été jugées non inclusives. “Aucune porte n'a été fermée”, répond M. Kambinga.

Mais comment croire que toutes ces manœuvres ne sont pas destinées à retarder les élections pour prolonger le mandat de M. Kabila quand, par exemple, la majorité présidentielle n'a jamais travaillé à lui trouver un candidat successeur? “Lui avez-vous posé la question?”, rétorque M. Kambinga. A quoi reconnaissez-vous un successeur? En fait vous vous demandez si le Président de la République va ou non respecter la Constitution. Il s'est engagé à respecter la Constitution, il la respectera du premier au dernier article. Il n'a

pas besoin de désigner un dauphin, c'est la majorité présidentielle qui statuera.”

**Il n'y a pas d'autre voie que le Dialogue**

Quand? La présidentielle – à laquelle M. Kabila ne peut plus se présenter – doit constitutionnellement avoir lieu avant décembre. “Le Congo est un pays fragile qui impose au chef de l'Etat de faire preuve de sagesse. La priorité n'est pas d'ouvrir une guerre de succession mais de maintenir les acquis. Il a fait un choix de responsabilité: se concentrer sur le processus électoral, c'est pour cela qu'il

se bat depuis deux ans pour que le Dialogue<sup>(3)</sup> ait lieu. Il n'y a pas d'autre voie.” En outre, “les techniciens et ceux qui ont à cœur de dire la vérité savent que, si l'on veut organiser une élection crédible et transparente, le délai ne sera pas tenu. Les élections n'auront pas lieu pour le 19 décembre” et la Cour constitutionnelle a statué que le Président restera en fonction jusqu'à ce que son successeur, “le président élu, le soit” (NdLR: élu).

Cette interprétation de la Constitution donne à penser que ne pas organiser une élection permet au chef de l'Etat de rester indéfiniment au pouvoir – ce qui n'est pas ce que les législateurs ont prévu. “Les 120 députés d'opposition sur 500 ont la capacité de bloquer le fonctionnement des institutions s'ils se rendaient compte – c'est une hypothèse – qu'on va vers la perpétuation de cette situation d'exception, assure le ministre. Constitutionnellement, le gouvernement et le chef de l'Etat n'ont aucune responsabilité dans l'organisation du processus électoral. Le retard est une accumulation de situations liées aux mutations de la Commission électorale nationale indépendante.”

**On punit “l'atteinte à la sûreté de l'Etat”**

Comment l'opposition peut-elle croire que cette accumulation ne va pas continuer? Que les élections, aujourd'hui annoncées pour 2018, ne seront pas encore postposées? “Ce sont des faits qui ne sont pas le résultat du choix du chef de l'Etat. On ne peut pas faire de procès d'intention au Président de la République.”

C'est pour ça, poursuit le ministre congolais, que le Dialogue politique a été ouvert, “non par le chef de l'Etat mais

par la communauté internationale et piloté par le facilitateur désigné par l'Union africaine”, le Togolais Edem Kodjo. L'opposition n'y est pas en raison de la réticence de Kinshasa à respecter des préalables, comme la libération des prisonniers politiques; seuls quelques-uns ont retrouvé la liberté et les arrestations se poursuivent. Pour le ministre Kambinga, “ce n'est pas le fait de crier ‘Kabila dégage’ qui est puni mais des troubles à l'ordre public” et “les complicités d'atteinte à la sûreté de l'Etat”. En outre, ajoute-t-il en allusion à la condamnation de l'opposant Eugène Diomi pour

“viol” – à l'issue d'un procès controversé – “il faut voir si les familles lésées seraient d'accord. Il faut se mettre autour de la table et négocier au cas par cas”. M. Kambinga refuse que l'on s'interroge sur l'épidémie de faits délictueux pour lesquels de nombreux opposants ont été jugés.

Les Etats-Unis ont cependant adopté des sanctions contre des officiers supérieurs de l'armée et de la police; d'autres pays menacent de les imiter. Qu'en pense le ministre? “Il faut éviter la surenchère diplomatique en termes de leadership sur la problématique Congo. Les sanctions envers le Congo méconnaissent l'intérêt de la population congolaise” et “accentuent les aspérités entre Congolais”.

→ (1) De brefs affrontements à l'arme lourde.

→ (2) Les élections de 2011 ont été jugées “non crédibles” par les observateurs.

→ (3) Forum en cours destiné à s'entendre sur un calendrier électoral; boycotté par l'essentiel de l'opposition et de la société civile.

**“La priorité n'est pas d'ouvrir une guerre de succession mais de maintenir les acquis.”**

**GERMAIN KAMBINGA**

Le ministre congolais de l'Industrie est en Europe pour convaincre “les médias” du point de vue des autorités de Kinshasa.